

## Accès aux prestations

Les prestations dispensées par APPUI PROFILS sont ouvertes à tous.

## Présentation

APPUI PROFILS est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi Les Erables – Résidence La Peyrière – 290 Boulevard de Marseille – 83150 BANDOL. N° SIRET : 819 481 714 000 23

APPUI PROFILS est spécialisé dans le conseil, l'accompagnement, l'orientation et les bilans de compétences. APPUI PROFILS réalise également des missions en dehors de la réglementation de la Formation Professionnelle continue (hors FPC ) telles que des accompagnements, du conseil et des bilans d'orientation scolaire.

## Les prestations

Prestation	Durée maximale	Prix	Prix TTC
Bilan de compétences	24 heures	1950 euros net	
Bilan d'orientation collégien	5 heures	112, 50 euros HT	135 euros TTC
Bilan d'orientation lycéen	8 heures	158, 33 euros HT	190 euros TTC
Bilan d'orientation étudiant	10 heures	275 euros HT	330 euros TTC
Connaissance de soi & promotion des compétences	13 heures	325 euros HT	390 euros TTC
Stratégie de recherche d'emploi	16 heures	375 euros HT	450 euros TTC
CV	-	50 euros HT	60 euros TTC
Lettre de motivation	-	50 euros HT	60 euros TTC

## Article 1 - Prestations vendues

Les prestations proposées bilan de compétences et accompagnement VAE répondent aux exigences du référentiel national qualité de la formation professionnelle : QUALIOPI du code du travail v7- de 29 mars 2021 et de l'Article 6316-3 du Code du travail ; loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel ; elles sont donc adaptées aux besoins et objectifs individuels des participants.

L'ensemble des prestations proposées sont adaptées aux besoins et objectifs des participants.

Chaque action précise les moyens de tout ordre, nécessaires à son déroulement et ses dispositifs de suivi, de régulation et d'évaluation.

## Inscription

L'inscription est prise en compte lors de la réception du bulletin d'inscription dûment complété : contrat, convention et/ou bon pour accord signé.

Pour les prestations ne relevant pas de la formation professionnelle continue :

L'inscription est prise en compte lors de la réception du bon pour accord dûment signé.

## Article 2 – Application des conditions générales de vente de prestations

Ces conditions de vente sont applicables pour toute commande passée par un client ou un participant. Toute commande de prestation implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur (client et/ou participant) aux présentes conditions générales de vente pour la durée des relations contractuelles liées à la prestation, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions. Celles-ci peuvent être modifiées uniquement par un écrit co-signé par le commanditaire et la responsable d'APPUI PROFILS.

Le fait qu'APPUI PROFILS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de ventes, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites conditions.

Pour toutes les prestations financées dans le cadre du CPF - compte personnel de formation (paiement par la Caisse des dépôts et consignations) ce sont les conditions générales d'utilisation et les conditions particulières du CPF qui prévalent.

## Article 3 - Champ d'application

Pour être acceptée par APPUI PROFILS, toute participation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le client. Dès réception de la demande, APPUI PROFILS s'engage à la traiter dans un délai inférieur à cinq jours.

## Article 4 - Conditions d'annulation et de report

Conditions d'annulation et de report de votre fait

A compter de la date de signature du contrat de formation ou de la convention de formation ou du bon pour accord signé, le contractant dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter.

Les reports du fait du participant sont acceptés dans le cadre des prestations individualisées jusqu'à 4 jours avant la session prévue, sous réserve d'une planification en fonction des disponibilités du référent dans la période de validité de la convention ou du contrat de formation.

Toute annulation ou report d'inscription à une prestation devra être signalée à APPUI PROFILS par le client lui-même.

En cas d'annulation tardive par le client d'une prestation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée moins de 4 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation : le client sera facturé de 50% du prix de la prestation à titre d'indemnisation.

Ces dernières sont dues sur les sommes TTC lorsque la TVA s'applique et non sur le HT.

**Lors d'un financement CPF se sont les modalités indiquées dans les conditions particulières qui doivent impérativement être appliquées.**

Conditions d'annulation de notre fait

APPUI PROFILS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification jugée utile à son fonctionnement et à la réalisation des prestations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit la session commandée sera reportée à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au client.

**Lors d'un financement CPF se sont les modalités indiquées dans les conditions particulières qui doivent impérativement être appliquées.**

## Article 5 - Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la prestation du fait du participant ou du client, le contrat ou convention est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réelles suivies selon la règle du prorata temporis

## Article 6 - Prix

Les prestations seront facturées au prix en vigueur, au moment de la confirmation de la commande. Le prix facturé par APPUI PROFILS inclut la fourniture de la prestation conforme aux exigences de qualité auxquelles s'est engagé APPUI PROFILS dans QUALIOPI.

Les prix d'APPUI PROFILS sont libellés en euros, nets de taxes, conformément à l'article 261-4-4 du CGI, la société APPUI PROFILS ne facture pas de TVA sur l'activité de Formation Professionnelle Continue.

Le prix (net de taxes) de la formation comprend les frais de stage ainsi que les éventuels documents pédagogiques et tests distribués. Le(s) repas, d'hébergement et de transport ne sont pas inclus.

Pour les prestations où la TVA s'applique, les prix sont libellés en euros, HT et TTC.

## Article 7 – Facturation et modalités de paiement

La facture est adressée à l'issue de la formation au client.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de l'EURL APPUI PROFILS par chèque bancaire ou par virement.

Sauf contrat ou convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : Le règlement se fait en fin de prestation, dès réception de facture.

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCO, il appartient au client de l'obtenir auprès de cet organisme.

## **Article 8 – Paiement**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code du commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours, fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

## **Article 9 - Pénalité de retard**

Conformément à l'article L. 441-6 et suivants du Code de commerce, tout retard de paiement des sommes dues à leur échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal du montant dû et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Ces dernières sont dues sur les sommes TTC lorsque la TVA s'applique et non sur le HT.

En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement : 40,00 €

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En cas de paiement par un OPCO, si le règlement n'a pas été effectué dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture, le client devra prendre en charge ce règlement.

## **Article 10 - Documents contractuels**

Une attestation de présence est remise à chaque participant après la prestation relevant de la formation professionnelle continue (sur demande).

Il est également convenu de remettre à l'employeur ou à l'OPO une feuille d'émargement, attestant de la présence des stagiaires à la globalité du stage ainsi que le certificat de réalisation.

Un exemplaire du contrat ou de la convention de formation.

A l'issue d'une formation, le certificat de réalisation sera délivré au participant.

## **Article 11. Propriété intellectuelle**

L'ensemble des ressources mises à la disposition des participants constitue des œuvres originales et sont, à ce titre, protégées par la législation. En conséquence, les méthodes originales déployées par APPUI PROFILS ne pourront être utilisées sans son accord.

## **Article 12 - Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le participant à APPUI PROFILS, en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'APPUI PROFILS pour les seuls besoins desdites prestations. Le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

## **Article 13 - Réclamation - Conciliation - Litige**

Toute réclamation doit être adressée à APPUI PROFILS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse d'APPUI PROFILS : Les Erables – Résidence La Peyrière – 290 Boulevard de Marseille – 83150 Bandol, dans un délai de trois mois à compter du fait générateur de la réclamation.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.

## **Médiation**

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

email : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)